

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Octobre 2015 • Mai 2016

Le 98^e Congrès et le 20^e salon des maires ont été annulés, au lendemain des terribles attentats de Paris et Saint-Denis, les conditions de sécurité n'étant pas réunies. Dans un contexte dramatique, l'AMF a réaffirmé avec force le 18 novembre, lors du Rassemblement exceptionnel de milliers de maires de métropole et d'outre-mer à Paris, son engagement pour les valeurs de la République que les maires défendent et font vivre au quotidien partout dans le pays.

Depuis, forte de ses 35 382 adhérents, et dans le prolongement de la journée nationale d'action du 19 septembre pour alerter l'opinion publique des conséquences de la baisse des dotations de l'État, l'AMF a poursuivi sa mobilisation pour faire entendre les préoccupations des maires et des présidents d'intercommunalité. Elle a apporté sa contribution au débat public – notamment en s'engageant pour le climat – et à l'actualité législative et réglementaire, informé et conseillé les élus, et valorisé les initiatives locales.

Ce rapport d'activité en témoigne et nous pouvons être fiers d'avoir porté haut et fort la voix des communes de France.



Michel Vergnier
Trésorier
général



André Laignel
1^{er} vice-président
délégué



François Baroin
Président



Philippe Laurent
Secrétaire
général

LES TEMPS FORTS

Tous mobilisés contre la baisse des dotations : « Ensemble, faisons cause commune »



La Journée nationale d'action du 19 septembre a mobilisé des dizaines de milliers d'élus locaux qui ont dialogué avec les citoyens attachés à l'institution communale et aux services essentiels qu'elle fournit. Nos associations départementales ont joué un rôle moteur dans cette opération, 130 000 élus et citoyens ont signé l'appel pour les communes de France, et 20 428 motions de soutien à l'action de l'AMF ont été votées par les communes et intercommunalités.

La baisse des dotations et la situation financière préoccupante des collectivités restent au premier rang de la mobilisation de l'AMF qui maintient sa demande d'abandon de la dernière tranche de réduction des dotations de l'État, ainsi que la compensation financière intégrale des nouvelles charges imposées aux collectivités, comme par exemple l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires ou la réforme PPCR.

Réforme de la DGF : au préalable, stopper la baisse des dotations

L'AMF, aux côtés des associations du bloc communal, a posé les conditions indispensables à la réussite d'une éventuelle réforme de la DGF, dont la fin de la baisse des dotations constitue un préalable. Portée par une loi spécifique, cette réforme doit être élaborée en pleine concertation avec les associations d'élus et le CFL, au moyen de simulations en temps réel, tenant compte des nouveaux périmètres intercommunaux ainsi que des dispositifs de lissage garantissant une mise en œuvre soutenable, juste et lisible.

Fidèle à sa démarche constructive, l'AMF a parallèlement proposé d'améliorer dès 2017 les dispositifs de péréquation.

Ruralité : de la souplesse

Dans la perspective du comité interministériel du 20 mai 2016, le président et le rapporteur de la commission des Communes et

territoires ruraux ont rencontré le ministre Jean-Michel Baylet. Ils lui

ont rappelé les grandes orientations de l'AMF : plus de souplesse et une meilleure adaptation des textes aux territoires ruraux, une politique publique struc-



turée et cohérente d'aménagement pour les territoires, avec de véritables complémentarités et synergies entre l'urbain et le rural. L'AMF a aussi proposé des assouplissements de l'octroi de la DETR, permettant son cumul avec d'autres subventions de l'État, et la réallocation plus rapide des crédits non consommés. Par ailleurs, le président de l'AMF a saisi le gouvernement pour que les comptes publics fassent preuve de souplesse et de bon sens pour permettre aux maires de communes de moins de 1 000 habitants de déroger à l'obligation de percevoir l'indemnité maximale prévue par la loi, dans l'attente de sa modification.

Enfin, l'AMF s'est mobilisée pour la couverture des zones blanches de téléphonie mobile et a obtenu une augmentation significative de la participation financière de l'État au financement des antennes relais.

SDCI : encore du chemin à parcourir

Depuis l'automne 2015, l'AMF s'est fortement mobilisée pour informer les élus et relayer leurs préoccupations auprès du gouvernement et de la DGCL. Elle a demandé une écoute et une posture plus constructive des préfets, constatant un manque de dialogue et de concertation, et pour formuler des propositions pragmatiques pour faciliter l'application des futurs SDCI.

Au 31 mars 2016, tous les départements se sont dotés d'un SDCI. Ces schémas prévoient une diminution de près de 40 % des communautés existantes au 1^{er} janvier 2017.

Pour l'AMF, les futures intercommunalités ne pourront réussir au bénéfice des habitants que si elles s'appuient sur un accord significatif des conseils municipaux des communes concernées, à qui il appartient de se prononcer jusqu'à cet été. Des difficultés ont été relevées dans la mise en place des nouveaux périmètres, et il convient d'y apporter des réponses précises afin de garantir une mise en œuvre sereine.

L'AMF reste très présente pour accompagner les élus dans cette refonte ambitieuse de la carte intercommunale. Elle a mis à leur disposition une rubrique spécifique sur son site Internet comprenant des notes et fiches techniques, des modèles d'actes, ainsi qu'un simulateur exclusif de répartition des sièges au sein des futurs conseils communautaires.

Communes nouvelles : une révolution territoriale est en marche

Le cadre souple de la loi sur les communes fortes et vivantes, du 16 mars 2015, initiée par l'AMF, a permis la création de 317 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2016 regroupant 1 090 communes et plus d'un million d'habitants. De très nombreux autres projets sont en cours et pourraient aboutir d'ici 2017.



L'AMF a réitéré sa demande de prolongation du pacte de stabilité financière jusqu'à la fin de l'année 2016 afin que les élus puissent poursuivre sereinement la préparation des modalités de création des communes nouvelles.

L'AMF accompagne les élus dans leur projet de commune nouvelle. La rencontre des maires des communes nouvelles du 16 mars 2016, organisée par l'AMF en partenariat avec la Caisse des Dépôts et rassemblant plus de 200 élus, a permis de dresser un premier bilan et de réfléchir aux évolutions nécessaires.

Politique de la ville



L'AMF, France Urbaine, et l'association Ville et banlieue ont créé une commission commune Politique de la ville et cohésion sociale, présidée par Jean-Luc Moudenc, qui s'est réunie trois fois depuis décembre 2015. Cette commission a reçu successivement les ministre et secrétaire d'État : Patrick Kanner et Hélène Geoffroy, ainsi que le CGET, sur la mise en œuvre des contrats de ville et l'évaluation des engagements concrets des ministères.

Engagement pour le climat



L'AMF a participé au sommet des maires pour le climat organisé par la ville de Paris et au dispositif COP21 au Grand palais.

Les maires et présidents d'intercommunalité ont retranscrit dans un document officiel l'engagement de placer l'enjeu climatique au cœur de leurs décisions, de conduire des actions exemplaires, d'impulser la coopération avec la société civile et tous les acteurs, d'atténuer l'impact sur le climat des activités communales et intercommunales et de veiller à l'adaptation des territoires aux changements climatiques.

Laïcité

Suite aux travaux du groupe de travail Laïcité installé début 2015, qui poursuit ses travaux, l'AMF a diffusé à ses adhérents un vade-mecum, publié en novembre 2015. Les maires sont en effet les premiers garants et les premiers défenseurs, au quotidien, du principe de laïcité, condition du vivre ensemble et puissant facteur d'émancipation de l'être humain.

Inflation des normes

L'AMF intervient sans relâche pour mettre un terme à l'inflation des normes et pour que le CNEN soit une réelle instance collaborative. La consultation -voire l'information - préalable des associations d'élus est trop souvent ignorée, les saisines en urgence sont trop fréquentes, les avis trop souvent sans suite. Le président de l'AMF a saisi le 4 février dernier le Premier Ministre pour lui préciser ce que l'AMF entend par concertation. Il lui a demandé de rappeler à chaque ministère l'esprit de dialogue et de concertation qui a présidé à la création du CNEN et qui doit se traduire réellement en amont de l'édiction des normes et dans le fonctionnement de cette instance.

Santé

L'AMF s'est fortement mobilisée sur les groupements hospitaliers de territoire (GHT) dont la liste doit être arrêtée au 1^{er} juillet 2016. Convaincue de la nécessité d'une organisation territoriale des soins, elle a vivement réaffirmé que les GHT ne peuvent ignorer l'expertise des élus locaux sans fragiliser l'offre territoriale de santé.



Elle a obtenu du gouvernement que les maires et présidents d'intercommunalité soient étroitement associés dans les instances de gouvernance ; elle restera particulièrement vigilante sur les modalités de déploiement de ces instances sur le territoire.

Migrants

Dans un contexte de crise migratoire sans précédent en Europe, l'AMF a rappelé que les communes sont prêtes à contribuer à l'effort de solidarité, aux côtés de l'État dont c'est la responsabilité, et à créer les conditions d'accueil locales des 31 000 réfugiés prévus par le plan de relocalisation européen. Néanmoins, elle appelle à plus d'informations et de concertation de la part des représentants de l'État avec les élus locaux qui ont un rôle essentiel à jouer auprès des populations, notamment à Calais. Enfin, l'AMF regrette que certaines collectivités supportent les charges financières générées par le transit de migrants.

Activité législative et réglementaire française et européenne

- Participation à la concertation sur le projet de décret Marchés publics et sur les décrets d'application de la loi Transition énergétique
- Auditions parlementaires : PPL Allain sur l'ancrage territorial, suivi de la loi Macron sur le travail dominical, réforme de la DGF et baisse des dotations
- Rédaction d'amendements parlementaires
- Projet de loi justice du 21^e siècle : l'AMF a fait savoir son oppo-

sition au transfert non compensé, aux communes des charges d'état civil actuellement confiées aux TGI

- Paquet économie circulaire et directives déchets de la Commission européenne
- Propositions de simplification dans le champ de l'habitat indigne dans le cadre du projet de loi égalité citoyenneté
- Paquet économie circulaire et directives déchets de la Commission européenne
- Propositions de simplification dans le champ de l'habitat indigne dans le cadre du projet de loi égalité citoyenneté.

LES FOCUS

Partenariats

HoRHizons ou les tendances de l'emploi territorial et des politiques RH. L'AMF et le CNFPT, en collaboration avec la FNCDG, et la participation du CSFPT, ont publié le 15 décembre 2015 la première édition d'une étude qui illustre les politiques RH des employeurs publics locaux, en les dotant d'éléments chiffrés fiables et récents. En 2016, le partenariat, formalisé par une convention signée en mai 2016, s'élargit à l'ADF et l'ARF.

Manifestations et rencontres de l'AMF

1^{er} octobre 2015 : Colloque AMF/ATTF sur la prévention et la gestion des risques naturels

18 novembre : Rassemblement des maires de France, clôturé par le Président de la République

29 janvier 2016 : 2^e édition des Rendez-vous des professionnels à l'AMF sur la loi de finances 2016

9 février : Rencontre technique sur le stationnement payant qui sera suivie de 6 réunions dans 6 villes

16 mars 2016 : Rencontre des communes nouvelles

22 mars 2016 : Colloque sur « la réforme territoriale : quels défis pour les services d'eau, d'assainissement et de déchets ? »

Publications

- Laïcité, le vade-mecum de l'AMF
- *Encourager l'approvisionnement local*, le vade-mecum AMF - ADF - ARF
- *La délégation de service public d'eau potable*, le Cahier du réseau
- *Ensemble, inventons les communes du 21^e siècle*, Livre blanc

Enquêtes

- Sondage Ipsos pour le CEVIPOF et l'AMF réalisé auprès d'un échantillon de 20 193 personnes sur leur attachement à la commune et son évolution. Résultats dévoilés au 99^e Congrès.
- Rythmes scolaires : l'AMF a mené au printemps 2016 une nou-

velle enquête auprès des communes dont les résultats vont être dévoilés au 99^e Congrès.

- Coût de l'accessibilité des équipements recevant du public en décembre 2015 : cette enquête révèle un effort financier pour les communes et EPCI pour la mise aux normes des ERP de l'ordre d'1 milliard d'euros/an dans les 7 ans à venir.
- Finances des collectivités : Impact de la baisse des dotations. Résultats dévoilés lors du 99^e Congrès.

Nouveaux outils offerts aux adhérents

- Simulateur de répartition des sièges au sein des futurs conseils communautaires
- Simulateur des dotations de l'Etat
- MOOC sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- L'appli AMF : toute l'actualité AMF en continu
- Newsletter hebdomadaire tous les jeudi matin : AMF info

CHIFFRES CLÉS

20 428 motions de communes et EPCI sur la baisse des dotations

1 095 conseils financiers aux adhérents

285 000 visiteurs par mois du site internet et 2 millions de téléchargements mensuels

14 000 abonnés à *Maires de France*, le magazine,

37 000 exemplaires de *Maires de France*, la lettre

62 000 abonnés à maire-info.com, la newsletter d'information quotidienne

10 500 abonnés sur twitter et 2 000 sur Facebook

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES (AD)

Plusieurs groupes de travail ont réuni les équipes de l'AMF et des associations départementales pour améliorer la formation des élus, la mutualisation des actions et les moyens financiers alloués au réseau.

Le Bureau exécutif de l'AMF et les présidents d'associations départementales, réunis le 21 janvier 2016, ont acté la nécessité pour les AD d'organiser leur représentation auprès des régions pour assurer leur présence sur les grands enjeux régionaux comme la conférence territoriale de l'action publique et les nombreux schémas prévus par la loi Notre. Dans la plupart des régions, les PAD ont rencontré les nouveaux élus régionaux, des fédérations ou unions régionales ont été créées, des référents régionaux ont été désignés et des programmes de travail conjoint définis.

L'AMF a renforcé d'autre part sa présence dans les salons organisés par les AD, par exemple à Dijon en décembre 2015 et dans le Gard en février 2016.

Rapport financier du trésorier général

Prévoir n'est pas prédire

La prévision budgétaire n'est pas affaire de prédiction. Si prévoir c'est se projeter dans l'avenir avec raison, envisager toutes les hypothèses et se préparer à en assumer les coûts, financiers en l'espèce, prédire relève de la prémonition, de l'intuition, toutes choses qui, si elles ne sont pas inutiles, ne font pas une méthode de gestion financière.

Qui pouvait prévoir les terribles événements de novembre dernier qui nous ont contraints à l'annulation des éditions 2015 du Congrès et du Salon ? Pas notre service financier bien évidemment. Or, le résultat négatif de l'exercice 2015, moins 1 489 710 euros, est directement le fruit de ces annulations. Ainsi, si ce déficit, auquel nous ne sommes pas habitués, est important, au moins il est d'une part conjoncturel et non pas révélateur d'un quelconque dérèglement financier de l'AMF et, d'autre part, il est absorbable par nos réserves financières, fruit de la prudente gestion de mes prédécesseurs.

Comptes 2015⁽¹⁾

Le chiffre d'affaires de l'association est chaque année principalement généré par les cotisations de ses 35 980 adhérents ainsi que par les recettes tirées de l'organisation du Congrès et de l'exploitation du SMCL. Si, en 2015, les cotisations se sont élevées à 8 196 500 euros, pour atteindre 88 % des produits d'exploitation, l'annulation des Congrès et SMCL nous a quant à elle privé de plus de deux millions d'euros. C'est là l'essentiel de l'explication du résultat négatif de cette année.

Les charges courantes d'exploitation, sont en évolution légère, emportées essentiellement par l'augmentation habituelle et essentiellement mécanique de 2 % en moyenne de la masse salariale (remplacement, évolution de carrière et primes). Une évolution particulière à la hausse est cependant à noter : la participation de l'AMF aux frais de déplacement des associations départementales (adhérents et salariés), en augmentation de 250 % en 2015, belle preuve de l'investissement de nos adhérents dans la vie de l'association. Ajoutés aux abattements et ristournes de cotisations ainsi qu'aux différents dispositifs de soutien et d'accompagnement, c'est plus de 3,5 millions d'euros que nous réinjectons tous les ans dans le réseau territorial auquel nous tenons tant.

À signaler aussi, trois événements, non prévus initialement mais aux impacts budgétaires maîtrisés, à savoir : l'organisation de la Journée nationale d'action (120 320 euros) d'une part, la Rencontre des communes nouvelles (58 320 euros) d'autre part et, enfin, le Rassemblement exceptionnel des maires de France au Palais des Congrès consécutif aux attentats (305 000 euros).

Budget 2016⁽¹⁾

Partant des mêmes règles de stabilité et de prudence que celles qui ont présidé à l'élaboration budgétaire 2015, notre proposition pour l'exercice 2016 projette l'évolution du fonctionnement de l'AMF selon le rythme qui est celui de ces dernières années (pas d'augmentation des cotisations, stabilité des produits et évolution maîtrisée de la masse salariale). Elle intègre aussi le coût de ceux des projets votés par nos instances statutaires comme, notamment, les travaux de la régie de l'auditorium pour capter et retransmettre les débats et conférences que nous y organisons.

Enfin, comment ne pas souligner que l'AMF développe en son sein nombre d'outils, mis gratuitement à disposition de ses adhérents et ce sans augmenter les cotisations.

⁽¹⁾ Le format du rapport d'activité 2015 ne permettant pas la publication du dossier financier habituel, l'ensemble des documents (compte de résultat, bilan et projet de budget), sont consultables sur l'espace réservé aux adhérents de notre site Internet.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association des maires de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 4 mai 2016

Le commissaire aux comptes
Pierre-Henri Scacchi et Associés

Jean-Claude MARTY
Associé signataire

Jean-Pierre VERCAMER
Associé technique